

"...Are you ready?..."

Stand by..."

Le Parcours de Tir Airsoft

Découvrez un sport de loisir fun, dynamique et sans danger

SOMMAIRE

<i>NAISSANCE DE L'AIRSOFT</i>	Page 1
<i>L'AIRSOFT DE NOS JOURS</i>	Page 2
<i>LE PARCOURS DE TIR AIRSOFT</i>	Page 3
<i>LES PISTOLETS UTILISÉS</i>	Page 5
<i>AUTRES ÉQUIPEMENTS</i>	Page 6
<i>LES CIBLES UTILISÉES</i>	Page 7
<i>OÙ ET COMMENT PRATIQUER LE PARCOURS DE TIR AIRSOFT</i>	Page 8
<i>SÉCURITÉ</i>	Page 9
<i>LÉGISLATION</i>	Page 10
<i>ANNEXES</i>	Page 12

NAISSANCE DE L'AIRSOFT

Au Japon, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, la nouvelle constitution réglemente la détention des armes à feu pour la population civile suite au traité de paix imposé par les Américains.

La réglementation est tellement stricte qu'il est pour ainsi dire impossible d'avoir une arme à feu chez soi et encore moins une arme de guerre dans un but de collection, y compris les armes neutralisées, qui sont au demeurant les plus chères au monde, la neutralisation coûtant souvent 5 fois le prix de l'arme en elle-même.

Or, il y a une forte demande de la part des collectionneurs de posséder des armes fussent-elles en plastique par manque de moyens ou par manque d'armes neutralisées.

À la fin des années 1960 apparaissent des répliques d'armes coulées en plastique totalement inertes, spécialement pour la collection. Parfois ces répliques étaient faites en résine et métal avec des parties fonctionnelles comme les vraies. Mais pour respecter la législation, ces répliques d'armes ne pouvaient pas tirer de balles réelles.

Vers le milieu des années 1970 et en respectant les lois japonaises, imposant l'impossibilité de transformation d'un objet en arme à feu, des techniciens et ingénieurs débutent la transformation, voire la fabrication, de ces répliques d'armes inertes en répliques d'armes pouvant tirer des projectiles non dangereux, le tout utilisant de l'air comprimé. Le choix se porte alors immédiatement sur les billes de 6 millimètres.

À cause de la loi japonaise ces "lanceurs" ne peuvent pas développer plus de 2 joules en sortie de canon.

Les répliques prennent alors le nom d'*airsoft guns*.

L'AIRSOFT DE NOS JOURS

De nos jours, l'airsoft est devenu une activité ludique qui peut se présenter sous plusieurs aspects très différents;

- Le jeu par équipes

L'aspect le plus répandu et que l'on peut comparer au paint-ball est le jeu qui oppose deux équipes dont les joueurs essaient de s'éliminer mutuellement en se touchant avec les projectiles tirés par les répliques d'airsoft. Les billes ne laissant pas de trace, le jeu repose essentiellement sur le fair-play, dès qu'on est touché on se signale « out » et on sort du jeu.

- Le jeu de simulation

Ce type de jeu regroupe la simulation militaire et exercices tactiques, le jeu de rôle ou la reconstitution de faits historiques.

- Le tir sur cibles

Une autre pratique de l'airsoft est le tir sur cibles. Comme tous les tirs de précision, le but du Parcours de Tir Airsoft est d'avoir le meilleur score.

Les deux premiers groupes d'utilisateurs privilégient les répliques longues fonctionnant grâce à un système électrique, tandis que le troisième groupe les répliques de poing fonctionnant à gaz basse pression.

Il existe d'autres raisons d'avoir en sa possession une réplique airsoft, notamment celle du plaisir simple du collectionneur de pouvoir détenir en toute légalité une copie se rapprochant le plus possible de son modèle original.

LE PARCOURS DE TIR AIRSOFT

Encore peu connue en France, cette discipline commence à rencontrer un vif succès dans de nombreux pays, d'Europe et aux Etats-Unis, cette activité sportive s'exerce dans la bonne humeur et n'exprime en aucun cas une quelconque agressivité ou violence, tant dans son éthique, que dans sa pratique.

Ce sport de loisir est destiné aux hommes et femmes désirant opter pour une forme de tir plus fun, plus ludique et moins contraignante que le tir avec des armes réelles.

Abordable financièrement et avec des obligations administratives et sécuritaires allégées par rapport au tir à armes réelles, cette discipline séduit par la simplicité et rapidité de mise en place des installations de tir et de protection, ainsi qu'à la possibilité de pratiquer quasiment en tous lieux en respect avec les réglementations en vigueur.

L'objectif du Parcours de Tir Airsoft est de reproduire les différentes pratiques liées au Tir Sportif de Vitesse (ex IPSC), mais en utilisant uniquement des répliques de pistolet airsoft fonctionnant à gaz et à culasse mobile, rendant ainsi cette discipline peu bruyante et accessible au plus grand nombre de personnes.

Que ce soit en mouvement ou en statique, La plupart des tirs interviennent à une distance rapprochée (2 à 8m) et pour quelques rares situations jusqu'à 15m. Ces distances et la taille des cibles peuvent laisser croire que les matchs sont faciles, mais le tireur doit rechercher le meilleur compromis entre le temps, le déplacement, et le tir.

Les différents types d'épreuves

-Le Parcours-

Le tireur se déplace suivant un parcours généralement reconnu à l'avance où sont disposées les cibles, certaines sont mobiles ou partiellement cachées afin d'accroître la difficulté du match.

-Steel plate shooting-

Le tireur doit toucher les plateaux métalliques selon un scénario prédéfini en terminant par le plateau stop. Cette épreuve vise à favoriser la vitesse et la précision.

-Pin shooting-

Seul ou en duel, le tireur doit éjecter des quilles placées sur une table.

-Shoot off-

Les tireurs s'affrontent en duel et doivent faire tomber tous les poppers, avec un changement de chargeur pendant l'épreuve.

-El presidente-

Le tireur doit tirer 2 billes sur chaque cible, changer de chargeur, puis retirer à nouveau 2 billes sur chaque cible, le tout le plus rapidement possible.

LES PISTOLETS UTILISÉS POUR LE PARCOURS DE TIR AIRSOFT

Ici nous n'utilisons pas d'armes réelles mais des airsoft-guns ou répliques airsoft qui sont des copies d'armes à l'échelle 1/1. Ces modèles propulsent des billes en plastique biodégradable ou non de 6mm de diamètre et sont construits en matériaux composites et métal. S'ils ont l'aspect visuel de leurs modèles originaux, ils n'en partagent pas le même mode de fonctionnement; chaque pression sur la détente provoque la percussio n d'une valve qui libère une partie du gaz contenu dans le chargeur.

Les modèles utilisés sont principalement de poing et ont une culasse mobile GBB (Gaz Blow-Back) fonctionnant en mode semi-automatique.

Malgré leur aspect impressionnant, les airsoft-guns sont peu bruyants et ont une puissance inférieure à 2 joules.

AUTRES ÉQUIPEMENTS

Comme tout sport, que ce soit à la charge d'un tireur ou d'un club, un minimum de matériel est nécessaire;

1 Paire de Lunettes de protection (obligatoire).

Le consommable. (Billes, gaz, pastilles autocollantes, etc...).

1 Sac de transport.

1 ou 2 Chargeurs supplémentaires.

1 Ceinture avec holster et porte chargeurs
(il existe différents modèles et couleurs).

1 Red dot (uniquement si vous voulez concourir en catégorie OPEN).

1 Timer (le timer est un appareil qui enregistre le temps passé
entre le bip de départ et la fin du tir et il existe plusieurs
Modèles différents).

LES CIBLES UTILISÉES

Les cibles utilisées pour le parcours de tir airsoft sont de trois types; en carton, en plastique, ou en métal.

-Les cibles en carton, de taille réduite de 2/3 par rapport aux cibles IPSC traditionnelles, ont une hauteur de 38cm.

-Les quilles en plastique mesurent environ 20cm et pèsent environ 50g.

-Les plateaux de Ø 10 à 14cm et les poppers de 25 à 37cm de hauteur sont généralement en métal (+/- 1,5mm d'épaisseur) ou en aluminium (=/- 3mm d'épaisseur). Leurs tailles réduites ne sont pas pour les rendre plus difficiles à atteindre, mais pour les rendre suffisamment légères pour qu'un airsoft-gun puisse les renverser. Certains modèles fixes possèdent un système électronique allumant une diode sur la cible lorsque celle-ci est touchée.

Valeurs des points et des pénalités

Les impacts sur les cibles sont comptabilisés à l'aide des valeurs suivantes ;

Cible en carton : A=5 points C=3 points D=1 points

Popper: 5 points

Plateau: 5 points

Quilles: 5 points

Une cible en carton manquée: -10 points par impact manquant (appelé miss)

Une non-cible carton touchée -10 points par impact

Un popper, plateau ou cible en carton non touchés: -10 points pour faute de procédure par cible.

Le calcul se fera de la façon suivante ; le total des points, moins les pénalités, divisés par le temps ce qui donnera le hit factor.

OÙ ET COMMENT PRATIQUER LE PARCOURS DE TIR AIRSOFT

Vous retrouverez le même plaisir à pratiquer ce sport de loisir sans contrainte particulière aussi bien en intérieur qu' en extérieur.

En intérieur, vous pouvez utiliser par exemple ;

- Un local
- Une salle de sport
- Un garage

En extérieur, vous devez simplement être en respect avec les réglementations en vigueur.

Et bien entendu voir si la météo s'y prête.

Les vêtements

Le Parcours de Tir Airsoft se voulant avant tout un sport de loisir fun, Vous pouvez utiliser la tenue de votre choix, par exemple;

- Une bonne paire de chaussures qui accroche raisonnablement.
- Un pantalon ou short à la fois souple et résistant, il faut pouvoir bouger sans gêne.
- Un tee-shirt ou polo, qui comme le pantalon ne gêne pas.
- Une casquette, c'est comme on veut, en extérieur c'est bien utile, pour le fun en intérieur.

Les vêtements camouflés, paramilitaires, ou avec des slogans ou marquages soumis à polémique NE SONT PAS AUTORISÉS.

SÉCURITÉ

La puissance de tir d'une réplique airsoft n'a pas une puissance suffisante pour causer de blessures mortelle en tir direct sur une personne, il n'y a donc aucun risque particulier à pratiquer ce sport de loisir, vous devez cependant respecter quelques règles élémentaires de sécurité.

1. Considérez que le pistolet est toujours chargé.
2. Ne pointez jamais votre pistolet vers un animal ou une personne.
3. Ne transportez jamais votre pistolet chargé à moins que vous ne soyez sur le pas de tir et prêt à participer à une épreuve.
4. Portez toujours votre pistolet dans un sac ou au holster quand vous êtes dans le stand. Ne brandissez ni ne touchez jamais votre pistolet en dehors des zones autorisées.
5. Les lunettes de protection doivent être portées en permanence dans la zone de tir.
6. L'accès à la zone de tir est interdit aux personnes sous l'emprise d'une substance contrôlée. (Alcool ou drogues).

Et rappelez-vous ! Pas de lunette = pas de tir, ni accès à la zone de tir

Pour la structure de protection, des bâches installées autour des aires de tirs sont suffisantes pour stopper net la course des billes.

LÉGISLATION

En France, la législation concernant les répliques airsoft ne sont pas aussi draconienne que les modèles dont elles s'inspirent. En effet grâce à leur faible puissance, elles ne sont pas assimilées à des armes et ne demandent pas d'autorisation d'acquisition et de détention.

Un décret a cependant été voté concernant la commercialisation de ce type de matériel.

Décret

Décret no 99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu

Le Premier ministre,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre de la défense et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant des normes et des règles techniques, et la lettre parvenue le 28 mai 1997 à la Commission des Communautés européennes par laquelle le Gouvernement français a saisi ladite commission ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 121-2, 131-41 et R. 610-1 ;

Vu le code de la consommation, et notamment son article L. 221-3 ;

Vu l'avis de la commission de la sécurité des consommateurs en date du 2 juillet 1997 ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1er. - L'offre, la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit ou la mise à disposition à titre onéreux ou gratuit des objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, lorsqu'ils développent à la bouche une énergie supérieure à 0,08 joule et inférieure ou égale à 2 joules, sont réglementées dans les conditions définies par le présent décret.

Art. 2. - La vente, la distribution à titre gratuit à des mineurs ou la mise à leur disposition à titre onéreux ou gratuit des produits visés à l'article 1er du présent décret sont interdites.

Art. 3. - L'indication de l'énergie exprimée en joules développée par les produits visés à l'article 1er du présent décret doit figurer à la fois sur le produit, sur son emballage et sur la notice d'emploi obligatoirement jointe.

Art. 4. - L'emballage ainsi que la notice d'emploi des produits visés à l'article 1er du présent décret doivent indiquer, en caractères lisibles, visibles et indélébiles, les deux mentions : « Distribution interdite aux mineurs » et « Attention : ne jamais diriger le tir vers une personne ».

Art. 5. - Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe :

1o Le fait de vendre, de distribuer à titre gratuit à des mineurs, de mettre à leur disposition à titre gratuit ou onéreux les produits visés à l'article 1er du présent décret ;

2o Le fait d'offrir à la vente, de mettre en vente, de vendre, de distribuer à titre gratuit, de mettre à disposition à titre gratuit ou onéreux les produits visés à l'article 1er du présent décret en méconnaissant les dispositions des articles 3 et 4 du présent décret.

En cas de récidive, la peine d'amende prévue pour la récidive de la contravention de 5e classe est applicable.

Les personnes morales peuvent être déclarées pénalement responsables, dans les conditions prévues à l'article 121-2 du code pénal, des infractions définies au présent article ; elles encourent la peine d'amende selon les modalités prévues à l'article 131-41 du même code.

Art. 6. - Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la défense, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat et le secrétaire d'Etat à l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 1999

Par le Premier ministre

LIONEL JOSPIN

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Le garde des sceaux, ministre de la justice

ELISABETH GUIGOU

Le ministre de l'intérieur

JEAN-PIERRE CHEVENEMENT

Le ministre de la défense

ALAIN RICHARD

Le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat

MARYLISE LEBRANCHU

Le secrétaire d'Etat à l'industrie

CHRISTIAN PIERRET

ANNEXES

Quelques sites ou forums traitant sur cette discipline ;

<http://letirsportifairsoft.forumparfait.com/>

<http://letirsportifairsoft.free.fr/>

<http://parcours.airsoft.free.fr/index.htm>

<http://french.rooster.iaps.monsite-orange.fr/index.html>

<http://airsoft-auxerre.over-blog.com/>

<http://club.quomodo.com/fapsf/>

<http://www.airsoft-shooting.org/>

L'utilisation de ce document à des fins commerciales est interdit.
Les différents articles compilés sont la propriété de leurs auteurs respectifs.
Remerciements aux personnes ayant participé à la création de ce dossier.